

Accroissement de la taxation provinciale.—Autrefois, les subsides du gouvernement fédéral, s'ajoutant aux revenus que les provinces tiraient de leurs ressources naturelles et aux émoluments perçus pour certains services rendus aux citoyens, couvraient à peu près la totalité de leurs dépenses, supprimant dans la plupart des provinces la nécessité de toute taxation; mais cet état de choses s'est complètement transformé depuis le commencement du siècle, en raison de l'essor pris par les attributions gouvernementales. Malheureusement, on ne possède pas les chiffres de la taxation provinciale antérieurement à 1916, mais les analyses opérées par le Bureau Fédéral de la Statistique révèlent qu'en 1916 cette taxation se limitait à \$15,718,146, tandis qu'en 1926 elle atteint \$76,683,166, ayant quintuplé en dix ans.

Dette obligataire des provinces.—La dette obligataire des provinces s'élève à environ les quatre cinquièmes de tout leur passif direct. En ces dernières années, la dette obligataire collective des provinces a monté continuellement. Le total pour les neuf provinces était de \$644,195,268 en 1923, \$705,230,487 en 1924, \$708,900,342 en 1925, \$715,489,427 en 1926 et \$757,168,785 en 1927. Cette dette obligataire se répartissait comme suit, par provinces: I.P.-É., \$1,933,000; N.-É., \$41,708,457; N.-B., \$36,554,409; Qué., \$79,272,226; Ont., \$307,146,096; Man., \$67,293,828; Sask., \$56,944,576; Alta., \$90,890,458; C.B., \$75,485,726. Les progrès de la nationalisation ou de l'étatisation sont responsables de cette avance de la dette obligataire en certaines provinces, principalement en Ontario où l'hydroélectricité et le chemin de fer Témiscamingue et Nord-Ontario sont les deux principaux facteurs des engagements de la province. Cependant ces deux services d'utilité publique font des recettes suffisantes pour rencontrer les intérêts sur la dette encourue par leur construction.

Paiements d'intérêts des provinces.—Les paiements d'intérêts des gouvernements provinciaux ont naturellement augmenté en proportion avec la dette elle-même. En 1916, la première année sur laquelle des chiffres collectifs ont été colligés sur une base de comparabilité, les paiements des intérêts des provinces ont été de \$6,196,933; en 1921 ils atteignaient \$19,818,266; en 1926 ils étaient de \$37,366,925 et en 1927 de \$39,899,948. Les paiements d'intérêts des gouvernements provinciaux, en 1927, étaient comme suit:—I.P.-É., \$70,020; N.-É., \$1,849,637; N.-B., \$1,072,766; Qué., \$3,839,506; Ont., \$19,344,779; Man., \$3,859,648; Sask., \$2,160,379; Alb., \$4,018,611; C.B., \$3,684,601.

Années fiscales des provinces.—En 1927 l'année fiscale de chaque province expirait à la date ci-après:—I.P.-É., 31 déc.; N.-É., 30 sept.; N.-B., 31 oct.; Qué., 30 juin; Ont., 31 oct.; Man., et Sask., 30 avril; Alb., 31 déc.; C.B., 31 mars.